

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser, tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Mandement de Son Eminence le Cardinal Taschereau, défendant aux catholiques de faire partie de la "Société des chevaliers du travail."—Hospice de la Bonne Ste-Anne à Ste-Anne de Beaupré; avis aux pélerins.—Statistique agricole pour la Puissance du Canada.

Causerie Agricole : La vie des champs.

Sujets divers : Culture de la canne à sucre et de la betterave (Suite), Paul de Lanoue.—Soins à prendre pour obtenir du blé de choix pour la semence.—Culture des fraises.—Soupe pour les veaux.—Les améliorations sur une ferme.—La tourbe servant d'engrais.

Choses et autres : La profession du cultivateur.—Des serviteurs fidèles.

Recettes : Emploi des feuilles de gadelles noires ou "cassis," comme médicament ou comme digestif.—Cire à greffer les arbres.

A VENDRE

Le soussigné offre en vente des œufs de poule, race **GOLDEN PENCILLED HAMBURGS**, à \$1 pour 13 œufs, livrables à la Station de Ste-Anne. Cette race de poules, dans une basse-cour, présente un coup-d'œil magnifique par la beauté de leur plumage. Très bonnes pondeuses et excellentes pour la table. S'adresser à

HECTOR A. PROULX,

Ste-Anne de la Pocatière, P. Q.

PRIÈRE À NOS ABONNÉS RETARDATAIRES de payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous avons impérieusement besoin de ce qui nous est dû, et nous espérons que l'on mettra de l'empressement à s'acquitter d'une dette aussi minime pour chacun, qui pour nous représente une somme d'argent assez considérable. Ces retards ne peuvent être dûs qu'à l'oubli, jamais nous ne voudrions croire qu'il y ait mauvaise volonté. Dans tous les cas, que chacun de nos abonnés se demande : **AI-JE PAYÉ MON ABONNEMENT A LA "GAZETTE DES CAMPAGNES?"** et nous sommes bien convaincu que dans le cas contraire on s'empressera de faire justice à notre juste demande au plus tôt.—*Nous attendons !!*

REVUE DE LA SEMAINE

Mandement de Son Eminence le Cardinal Taschereau, défendant aux catholiques de faire partie de la "Société des chevaliers du travail."—Nous publions aujourd'hui ce remarquable mandement qui a été lu dans toutes les églises de l'Archidiocèse de Québec, afin que nos lecteurs puissent de temps à autre en faire la lecture en famille. Nous ne doutons pas que ceux de nos compatriotes qui, par nécessité, devront aller demander du travail aux Etats Unis, se feront un scrupuleux devoir de mettre en pratique les recommandations et les conseils de notre vénérable Archevêque à l'occasion de cette société ayant pour chefs occultes des désœuvrés qui ne visent rien moins qu'à détruire l'ordre social dans tous les pays civilisés, comme le prouvent les grèves et les émeutes dont les Etats-Unis donnent aujourd'hui le triste spectacle. Il ne s'agit pas de savoir ce qu'ailleurs l'on pense de ces sociétés, et ce que certains journaux irréfléchis en disent de favorable pour la classe ouvrière, mais pour tout catholique il y a obligation de suivre les recommandations et les conseils de nos évêques qui reçoivent leurs inspirations de celui qui a charge de nos âmes, du Chef de la catholicité, de Notre Saint Père le Pape.

ELZÉAR ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifica.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Dans notre mandement du 29 juin 1884, Nous vous avons déjà mis en garde, Nos Très-Chers Frères, contre toutes les sociétés dangereuses et en particulier contre la franc maçonnerie, si formellement condamnée par les Souverains Pontifes et en particulier par Sa Sainteté le Pape Léon XIII dans la bulle *Humanum genus*.

Nous croyons devoir vous rappeler, N. T. C. F., que la loi de l'Eglise défend de s'enrôler dans la franc-maçonnerie sous peine d'excommunication encourue par le fait même, et dont l'absolution est réservée au Souverain Pontife. Vous savez bien que l'excommunication est la plus terrible peine que l'Eglise puisse infliger à un coupable. Quel malheur pour un enfant de se voir chasser de la maison paternelle ! Celui qui a encouru l'excommunication se trouve en dehors de la sainte Eglise catholique, il ne participe plus à ses prières, n'a plus de droit à ses sacrements et s'il meurt dans cet état, son âme séparée de la vraie Eglise ne peut avoir droit à l'héritage céleste et son corps ne peut reposer dans une terre bénite par l'Eglise.

À l'occasion du jubilé, le Saint-Père accorde à tous les confesseurs le pouvoir d'en absoudre ceux qui étant sincèrement repentants et voulant gagner l'indulgence du jubilé, renonceraient franchement et pour toujours à la franc-maçonnerie. Nous exhortons tous ceux qui auraient eu l'imprudence et le malheur de s'enrôler dans cette association condamnée par l'Eglise à profiter des grâces du jubilé pour se réconcilier avec Dieu et avec son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Nous les en supplions pour l'amour de Jésus qui a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de leur âme.

Des troubles sérieux, accompagnés d'incendies désastreux et de nombreuses pertes de vie, viennent d'avoir lieu dans un bon nombre de villes des Etats-Unis. Et, s'il faut en croire les journaux, ces malheurs sont le fruit de grèves organisées par une société dont les ramifications s'étendent partout et comptent pour associés des ouvriers de toute espèce.

Ayant appris que les émissaires de la société des Chevaliers du Travail avaient essayé de recruter des membres dans quelques parties de cette province, Nous croyons devoir, N. T. C. F., vous mettre en garde contre elle. Et veuillez remarquer que Nous ne parlons pas en notre propre nom, mais au nom du Saint Siège que Nous avons consulté.

En effet, au mois d'octobre 1883, nous avons envoyé à Rome un exemplaire authentique des règles et constitutions de cette société, qui Nous avaient été mises en mains par un membre qui désirait savoir au juste à quoi s'en tenir. Près d'une année plus tard, la Congrégation du Saint Office, après avoir examiné ces constitutions avec tout le soin et toute la prudence possible, nous a donné la réponse suivante, qui doit vous servir de règle absolue et vous tenir éloignés des Chevaliers du Travail. En voici la traduction fidèle.

“Vu les principes, l'organisation et les statuts de la société des Chevaliers du Travail, cette société doit être rangée parmi celles que le Saint-Siège prohibe, suivant l'Instruction de cette suprême congrégation, donnée le 10 mai 1884.”

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., que pour éluder cette condamnation si précise et si claire, on a cru qu'il suffisait de changer quelques articles des constitutions. Nous ferons remarquer deux choses :

1o. Que le jugement étant appuyé sur les principes, l'organisation et les statuts de la société, il faudrait changer tout cela de fond en comble pour échapper à la condamnation ;

2o. Que le Saint-Siège est le seul juge compétent pour décider si les changements opérés sont de nature à rendre cette société acceptable pour les enfants de l'Eglise : en attendant cette décision un catholique doit tenir la société pour défendue.

La Congrégation du Saint-Office continue sa réponse en exhortant les évêques à employer contre cette société et les sociétés semblables, les procédures et les instructions du 10 mai 1884, c'est à-dire, à regarder comme coupable de péché grave et indignes de l'absolution ceux qui persistent à en faire partie.

Prenez donc pour règle générale, N. T. C. F., de ne jamais donner votre nom à ces sociétés, surtout si elles vous sont proposées par des étrangers, sans avoir consulté vos pasteurs.

Cela vous épargnera bien des difficultés sérieuses, quelquefois des dangers pour votre vie ou votre fortune.

Défez-vous-en, d'autant plus qu'elles se couvrent du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

“ Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection maternelle et de charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomentent des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice en faisant société avec des inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiqueur leur propre perversité.

“ En second lieu, l'on a vu ici, comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public.

“ Ces pauvres ouvriers, n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelquefois même les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtimens exemplaires.

“ Croyez le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous déjouer, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils s'garderont bien de vous aider à sortir.”

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-neuf avril mil huit cent quatre vingt-six.

† E. A. AROHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. A. MAROIS, Ptre, Secrétaire.

Hospice de la Bonne Ste-Anne de Beauport.—Avis aux pèlerins.—Grâce aux améliorations et aux agrandissements que les Sœurs de la Charité viennent de faire

à leurs établissements, elles peuvent maintenant donner à manger à deux cent cinquante personnes à la fois, hommes ou femmes, et cela toute la journée. Un nombreux personnel permet de faire le service avec diligence.

Cinquante personnes peuvent y avoir une chambre ou au moins un lit pour la nuit.

Les personnes du sexe seulement sont admises pour coucher.

Le chemin qui conduit au Couvent a été considérablement amélioré. Il est devenu facile même pour les personnes âgées ou infirmes. Le site est enchanteur et tout à fait salubre.

Statistique agricole.—Les derniers livres bleus contiennent une foule de détails intéressants sur l'état de notre agriculture. Il appert, d'après ces calculs qu'il y a environ 700,000 agriculteurs au Canada, et le produit total de leur travail comprend ce qui suit: 149,000,000 de minots des différentes espèces de céréales, 104,000,000 de minots de légumes; 106,000 de livres de beurre et de fromage; 13,000,000 de minots de pommes; 4,000,000 de livres de raisin et 5,000,000 de tonnes de foin; mais ce dernier chiffre ne comprend pas les milliers de tonnes de foin sauvage récoltées dans le Nord-Ouest.

Sur l'immense étendue de la confédération il y a 50,000,000 d'acres de terres non occupées; 22,000,000 d'acres défrichées en tout ou en partie; 5,000,000 d'acres ensemencés; et 6,000,000 d'acres en pâturage, sans compter les immenses prairies du Nord-Ouest qui s'étendent sur une surface de 300 lieues, de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses.

Le bétail dans la Confédération, est évalué à 900,000 chevaux; 200,000 poulains; 2,000,000 de bêtes à corne et 1,500,000 vaches laitières; 1,500,000 porcs et 3,000,000 de moutons qui produisent près de 12,000,000 de livres de laine.

L'exportation du bétail a pris une très grande extension. En 1874 elle n'était que de 40,000 têtes valant environ \$1,000,000; et, en 1885, elle a atteint 55,000 têtes valant \$1,800,000. L'augmentation est constante; car en 1880, le Canada a exporté 144,000 têtes d'une valeur de \$6,800,000.

Pour les chevaux, les chiffres se sont élevés de 5,400; en 1874, avec une valeur de \$500,000 à 12,000 en 1885 avec une valeur de \$1,500,000.

Pour les moutons les chiffres se sont élevés de 250,000 en 1874, à 304,000 en 1884.

On comprend que, à mesure que les immenses ranchs du Nord-Ouest vont augmenter leur population animale, l'exportation du bétail prendra les proportions qu'il est difficile aujourd'hui de prévoir et que la Grande-Bretagne finira par tirer du Canada la plus grande partie de ses viandes de consommation.

On peut juger du développement énorme que prend l'élevage du bétail dans le Nord-Ouest par ce fait que le seul district d'Alberta, qui ne possédait que 3,000 têtes de bétail il y a trois ou quatre ans en compte aujourd'hui 90,000.

Dans la Colombie Britannique, on évalue à 70,000 têtes le bétail des ranchs situés à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

En 1883, le surplus de la récolte de blé au Manitoba était de beaucoup moins d'un demi-million de minots; en 1884 il dépassait un million de minots; en

1885 il dépassait trois millions; encore ce chiffre ne comprend-il pas les quantités considérables de blé qui ont été récoltées dans les districts de Saskatchewan, Alberta et Athabaska.

Enfin, un fait très remarquable s'est produit depuis cinq ans relativement aux produits de la laiterie.

La fabrication du beurre et du fromage a pris de telles proportions que Montréal a exporté plusieurs millions de boîtes de fromage de plus que New York. La valeur des exportations de fromage, en 1883, représentait \$6,200,000 et \$7,400,000 en 1884.

L'exportation des œufs a dépassé 11,000,000 de douzaines, représentant \$2,600,000

Enfin, le Canada a exporté l'année dernière 2,000,000 de livres de miel.

CAUSERIE AGRICOLE

La vie des champs.

Que voyons-nous aujourd'hui, dans un trop grand nombre de nos paroisses? La vie des champs y paraît un pis-aller. Le désir de la quitter pour celle des villes est devenu l'ambition du grand nombre, notamment parmi les jeunes gens dont les bras seraient si utiles à l'agriculture. On dirait qu'à la campagne tout est privation et que dans les villes, dans les grands centres manufacturiers tout est jouissance, et que les travaux de la culture doivent rester uniquement le partage des plus ignorants et des intelligences les plus bornées. Dès qu'on possède une demi instruction, il faut faire ce travail soit disant aride, ne pouvant promettre, dit-on, à ceux qui s'y livrent, qu'une vie tout entière de fatigues et de privations. À la ville, on croit trouver un travail moins pénible et tout aussi assuré, plus d'aisance par suite avec moins de peine, et aussi plus d'amusements. Voilà ce que pensent aujourd'hui la grande majorité des jeunes gens de la campagne, et ce qui leur fait abandonner le travail des champs.

Nous ne disconvenons pas que pour la dureté du travail, dans les circonstances parfois pénibles où il s'opère sur une ferme, quand il est fait sans calcul et par conséquent sans profit, on puisse avoir raison de se plaindre.

Mais nous ne comprenons pas que comme remède au travail si honorable de la culture des champs on choisisse une vie d'exil pour ambitionner dans un pays étranger un travail autrement pénible et si peu assuré, surtout dans un temps où les journaux canadiens-français qui se publient aux États-Unis ne cessent de nous mettre en garde contre cette émigration, et de conseiller aux jeunes gens de se livrer à la culture de la terre plutôt que d'aller chercher du travail chez nos voisins.

La véritable maladie qui sévit chez les jeunes gens, même chez les jeunes filles de nos campagnes, ce n'est pas la gêne ni la pauvreté qu'ils éprouvent, mais bien plutôt le mépris qu'ils ont pour tout ce qui se rattache à l'agriculture qui autrefois faisait l'orgueil de nos ancêtres, comme elle créait le véritable contentement dans les familles.

Si nous consultons les statistiques agricoles de notre pays, que nous publions aujourd'hui, nous verrons

que nous n'avons pas à nous alarmer sur les perspectives que nous offre l'agriculture, puisque nous pouvons avec avantage exploiter les richesses agricoles que renferme notre pays.

Le travail, le savoir et la persévérance : voilà ce qu'il nous faut pour tirer avantageusement parti de la culture du sol. Le travail ne nous coûte pas puisque nous consentons à le dépenser pour faire la richesse des pays voisins en mettant nos bras au service des Yankees. Le travail, le savoir et la persévérance, c'est le seul et infailible chemin qui conduise, sinon à la richesse, au moins à l'aisance, et toujours à la considération.

Ce qui manque aux jeunes gens de vos campagnes c'est le goût des choses agricoles, c'est une affection sans borne pour la vie des champs.

A ce sujet il y a une propagande à faire dans nos écoles pour amener nos populations agricoles à leur véritable mission : il faut prendre le mal à sa racine, c'est à dire donner à la jeunesse qui se destine à la vocation agricole, un enseignement essentiellement agricole.

L'éducation des enfants de la campagne doit avoir pour but de leur faire aimer la nature, en leur en révélant les merveilles et la fécondité immense. Il faut que de bonne heure ils sachent les miracles que peut produire une culture intelligente et discrète ; il faut qu'ils sachent ce que c'est qu'un cultivateur vraiment digne de ce nom ; il faut surtout que rien dans les villes ne leur paraisse au-dessus du grand art qu'ils seront appelés à exercer : c'est ce qui constituera le *savoir* qui nécessairement doit conduire à l'aisance.

Si malheureusement l'on ne réussit pas à faire entendre aux jeunes gens de la campagne qu'ils auront aux champs une vie préférable à la vie des villes, c'est assurément de la faute des parents qui ne savent n'avoir eux mêmes que du mépris pour l'agriculture, par leurs plaintes constantes en présence même de leurs enfants, ou leur indifférence pour un art qui pourrait leur procurer l'aisance s'ils savaient judicieusement l'exploiter avec profit.

L'indifférence de la part des cultivateurs est une bien déplorable chose, et nous ne pouvons comprendre qu'ils soient indifférents à tout ce qui peut se rapporter à leur profession qui est la plus belle et la plus noble de toutes, puisqu'elle a pour but d'accroître chaque jour davantage le bien-être non seulement dans la famille, mais dans tout le pays.

Que l'on fasse de l'agriculture une carrière sérieuse et honorée, et elle ouvrira à notre jeunesse qui ne sait que s'exiler un nouveau débouché, en la moralisant par les nobles travaux qu'elle impose.

Amis cultivateurs, nous vous en supplions, retenez, par tous les moyens possibles, vos enfants à la charue. Attachez-vous vous mêmes à vos sillons, qui vous promettent une moisson féconde, surtout si vous savez profiter des connaissances humaines pour cultiver mieux et augmenter par là vos produits. Mais il faut que vous y mettiez du courage et de la bonne volonté en vous associant aux cercles agricoles qui, nous en avons l'espoir, ne manqueront pas d'être établis dans toutes nos paroisses, avec le précieux concours de nos vénérables curés qui ont à cœur de voir cesser l'émigration dans nos campagnes.

Culture de la canne à sucre et de la betterave.

(Suite.)

Le sucre de canne est très soluble dans l'eau ; à froid, ce liquide en dissout trois fois son poids, et à chaud jusqu'à neuf fois ; dans ce dernier cas, il forme un sirop très-visqueux qui coule difficilement. Si l'on verse sur une plaque froide, cette dissolution évaporée rapidement, on obtient une masse transparente et vitreuse, que l'on appelle *sucre d'orge*, bien qu'elle ne contienne pas la moindre quantité de cette céréale.

Le sucre de canne doit-il être considéré comme un aliment ou simplement comme condiment dont le goût extrêmement agréable se mêle d'une manière admirable avec celui de plusieurs autres substances, relève celui de quelques unes et masque, enfin, la saveur repoussante de certains autres ? Avant de répondre à cette question, nous croyons nécessaire de définir nettement ce que l'on doit entendre par *aliment*. Or, on appelle aliment toutes les substances solides et liquides qui, introduites dans les organes de la digestion, éprouvent certaines transformations, et par des canaux particuliers parviennent en partie jusqu'au sang pour réparer les pertes qu'il avait éprouvées. Ce dernier phénomène prend le nom d'*assimilation*, et l'on peut dire que les aliments sont des substances assimilables.

L'assimilation est l'essence et pour ainsi dire le dernier terme de la digestion. La digestion élabore les matériaux, l'assimilation choisit les molécules qui peuvent devenir parties constitutives de notre corps et les y répand, tandis que les parties impropres à à cet objet sont rejetées hors de nous. La nature et les proportions des composants d'un aliment ont une grande influence sur les effets nutritifs. On remarque surtout une grande différence entre les effets des aliments azotés et les effets de ceux qui ne le sont pas ; or, le sucre appartient à ces derniers.

Cependant les opinions ont été très-partagées au sujet de l'action du sucre sur nos organes ; les uns, au nombre desquels il faut compter Rouelle l'ainé, qui l'appelait *le plus parfait des aliments*, ont vanté outre mesure ses propriétés nutritives ; ils ont rapporté des exemples de longévité attribués par eux à l'usage du sucre ; ils ont aussi cité le roi de Cochinchine, qui entretenait une garde de cent hommes, auxquels il accorde une haute paie pour le sucre et les cannes à sucre que la loi les oblige à manger tous les jours, afin d'entretenir leur embonpoint.

Ils ont fait remarquer que les nègres nourris de vesou et les animaux qui mangent de la bagasse acquièrent rapidement un embonpoint remarquable.

Les autres ont prétendu, au contraire, que son usage fréquent a pour effet constant d'affadir le goût, de rendre la bouche pâteuse, d'exciter la soif, d'occasionner des tiraillements, des ardeurs d'estomac ou d'entrailles ; ils s'appuient du témoignage de Boerhave, qui le croyait propre à faire maigrir, et surtout des expériences de Stark.

Ce dernier essaya de se nourrir pendant quelques temps, uniquement avec du pain, de l'eau et du sucre, en commençant par $\frac{1}{2}$ de livre (125 grammes) de celui-ci, et portant successivement cette quantité à une demi livre, une livre et enfin à $1\frac{1}{2}$ livre par jour. Il

ne tarda pas à éprouver des nausées et des flatuosités; l'intérieur de la bouche devint enflammé; les gencives rouges et gonflées; les déjections alvines se répétèrent fréquemment, des hémorrhagies se produisirent, et enfin apparurent des taches livides sur l'omoplate du côté droit.

Citons encore un fait. Deux enfants ayant été nourris avec du sucre pendant les premières années de la vie, s'en trouvèrent très bien; mais, nous devons ajouter, sans y attacher d'ailleurs trop d'importance, que l'un des deux est devenu sujet à des maladies inflammatoires de la gorge et de la poitrine qui, plusieurs fois ont menacé son existence.

L'observation semble avoir prouvé que l'usage des mets sucrés est nuisible aux personnes atteintes de gastrites ou de gastro-entérite; que l'usage immodéré des mêmes substances irrite le système dentaire, y produit une espèce d'agacement, que si l'on a des dents cariées, des douleurs très-vives se font sentir dans les nerfs dentaires mis à nu.

Le sucre paraît donc exercer une action irritante sur les nerfs.

Mais faisons remarquer que ces effets funestes ne doivent être attribués qu'à l'abus et non à l'usage raisonnable du sucre, et que c'est bien à tort qu'on considère cette substance comme nuisible à la santé, qu'on la refuse aux enfants qui, comme on sait, aiment généralement tout ce qui est sucré. On a l'habitude de dire que le sucre gâte les dents et l'estomac; c'est une grave erreur, car les nègres des plantations de cannes à sucre se nourrissent presque de cette substance, et il n'y a pas d'hommes dont les dents soient plus blanches, plus fortes et plus saines. Quant à l'estomac, il faut se rappeler que le sucre est bien un aliment, mais que tout aliment quel qu'il soit, pris en quantités trop considérables, finit par devenir nuisible.

La majeure partie des animaux, surtout ceux des classes supérieures, aiment beaucoup le sucre. Certains insectes même en sont extrêmement friands: telles sont, par exemple, les abeilles, qui s'attaquent à toutes les variétés de sucre de canne et vont quelquefois jusqu'à piller les fabriques.

D'après les expériences de Carminati, physiologiste italien, le sucre est nuisible à certains animaux, mais d'autant moins que leur organisation se rapproche davantage de celle de l'homme; ainsi, il tue les lézards et les grenouilles, soit qu'ils le prennent à l'intérieur, soit qu'on l'applique à l'extérieur, ou qu'on l'introduise sous la peau.

Il agit de même sur les colombes et quelquefois aussi sur les poules, mais rarement, car on le leur pas donne souvent comme aliment. Il ne produit au cun effet sur les chiens, les moutons, etc.

M. Tanner, professeur d'économie rurale au collège royal d'Angleterre, a fait une remarque, qui, si elle se confirmait, mériterait toute l'attention des cultivateurs; il croit avoir observé que le sucre donné comme aliment aux animaux les rend impropres à la propagation de l'espèce. Ce savant a été conduit à cette opinion en remarquant qu'un troupeau qu'il avait engraisé avec de la mélasse mélangée à une nourriture sèche, était devenu stérile, et que des génisses nourries de la même manière, avaient traversé sans éprouver d'excitation, l'époque du rut. Cet effet est

attribué à l'engraissement anormal de l'ovaire dont ces animaux guérissent difficilement.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons admettre que la prédilection instinctive de l'homme et de beaucoup d'animaux pour tout ce qui est doux, démontre que l'organisme en a un véritable besoin, et on est aujourd'hui généralement convaincu que pris rarement et à faible dose, le sucre facilite la digestion. Tout le monde a dû remarquer, en effet, que lorsque l'estomac est trop chargé ou que la digestion est pénible, un verre d'eau fortement sucré fait rapidement disparaître cet état. Si le sucre n'est pas un aliment parfait comparable au pain et à la viande, il n'en est pas moins certain que c'est le condiment le plus agréable et le plus salubre, et celui dont tout le monde s'accorde à aimer et à rechercher le goût — (A suivre) —
PAUL DE LANOUÉ.

Soins à prendre pour obtenir du blé de choix pour la semence.

Prenez quelques épis bien faits, gros, très fournis, dont le grain est très beau, égrenez les à la main, puis trieux parmi ces épis les grains les mieux nourris pour semer à part, en ayant soin qu'ils soient assez distants les uns des autres pour que les plantes ne se touchent pas et qu'elles puissent atteindre le plus grand développement possible. Il va de soi que ces graines devront être bien soignées et que le sol devra être bien amélioré.

Dans ces plantes, l'année suivante, on fera un nouveau choix des plus beaux épis, en ayant soin toutefois de les prendre sur les individus les plus robustes, les plus sains, enfin ceux qui ont donné les meilleurs résultats, et l'on procédera avec ces épis absolument comme l'on a fait avec les premiers. On agira ainsi chaque année en augmentant les quantités, de manière à arriver à avoir assez de grains pour ensemen- cer tout le terrain que l'on destine à la culture du blé sur notre propre ferme.

Culture des fraises.

Pour obtenir de très grosses fraises, les Anglais suppriment, la première année de la plantation, tous les filets et toutes les fleurs; la seconde année, ils suppriment toutes les fleurs au printemps; à la floraison suivante, ils ne laissent que quelques filets à chaque pied et deux fleurs seulement à chaque filet, ils coupent tous les pieds faibles et mal venus. Ils obtiennent ainsi des fraises de la grosseur d'un œuf de pigeon, et même plus grosses.

Soupe pour les veaux

Une fermière décrit dans les termes suivants, la manière dont elle prépare une bonne soupe pour les veaux:

« Je prends six à sept pintes d'eau, une pincée de sel, un quart de livre de bon pain de ménage que je coupe en tranches minces, et une forte poignée d'orties bien tendres. Je fais bouillir et réduire, puis j'y verse trois pintes de lait, dont moitié écrémé, moitié non écrémé. Après cela je sers la soupe en deux fois à mon veau superbe. Il faut attendre que le veau ait

huit à quinze jours pour le soumettre à ce régime, et de suite il se développe à faire plaisir."

L'ortie est par elle-même un fourrage de choix, mais son principal mérite est de prévenir et d'arrêter la diarrhée chez les veaux.

Les améliorations sur une ferme.

Le cultivateur actif, prévoyant et industriel, est essentiellement progressif. Il sait trouver, dans chaque saison, après les travaux obligatoires, quelque temps qu'il consacre à faire de nombreuses améliorations. Les labours qu'il a pu faire l'automne dernier, lui ont permis de profiter de la belle saison que nous avons eue depuis quelques semaines pour faire ses semences dans les conditions voulues. Il a nécessairement eu une grande avance sur ceux de ses voisins qui ont été contrariés dans leurs travaux de labours par le manque de pluie, du moins à l'égard de certains terrains.

Il importe aux cultivateurs d'éviter l'encombrement des travaux, afin de n'être pas obligés de faire les travaux de culture avec précipitation et par conséquent de les faire sans soins. Éviter l'encombrement des travaux permet toujours de doubler la besogne, et par là on obtient alors des produits rémunérateurs bien supérieurs à ceux des voisins négligents.

Ceux qui aujourd'hui ont fini leurs semailles peuvent actuellement se livrer à des travaux d'améliorations sur leur propre ferme. Ils auront la précaution d'avoir des chantiers pour le beau et pour le mauvais temps. Le temps de la fenaison des foins et des moissons ne les prendra pas de court, car l'outillage agricole nécessaire à ces différents travaux sera dans un parfait état de réparation. Chaque jour de beau temps, pendant la moisson, pourra être utilisé au dehors sans qu'il soit besoin de consacrer plusieurs journées mêmes à réparer les instruments qui pourraient occasionner des pertes considérables s'ils étaient en mauvais état lorsque le temps de s'en servir est arrivé.

Le cultivateur qui sait d'avance tracer la ligne de conduite qu'il doit tenir à l'occasion des opérations de la ferme afin de n'être jamais en retard dans tous les travaux qu'exige une ferme dans le cours de l'année, ne sera jamais celui à qui l'on entend dire que *l'agriculture ne paie pas*, car nécessairement celui là saura s'enrichir par la culture de sa terre.

La tourbe servant d'engrais

Si nous nous en rapportons au chimiste Hodges, la tourbe jouit d'une faveur méritée parmi les cultivateurs anglais. Nous avons donc quelque intérêt à savoir comment ils l'emploient.

Dans son état naturel, on l'estime peu, mais du moment qu'on la mélange avec les fumiers de ferme, elle acquiert vite des propriétés fertilisantes assez prononcées.

La valeur du mélange de la tourbe avec le fumier de ferme est tout à fait appréciée par les fermiers les plus expérimentés de l'Écosse et de l'Irlande.

"Quand on a besoin de tourbe pour l'engrais, écrit M. Hodges, dans son traité sur la chimie, on doit la retirer du marais par un temps sec, et la

laisser exposée à l'air pendant une semaine ou deux. Alors on la mélange avec le fumier. On maintiendra la fermentation de la masse en l'arrosant de temps en temps d'un peu d'urine de vache. On peut aussi employer la tourbe sèche, pour absorber les urines, au lieu d'en faire un compost."

Choses et autres.

La profession du cultivateur.—Pourquoi voyons-nous, dans notre jeune pays, tant de bras quitter la charrue? C'est que malheureusement nous estimons cette profession inférieure à toutes les autres, quoiqu'elle soit la plus noble. Nous agirions autrement si nous avions constamment à la mémoire ces remarquables paroles d'Alphonse Kari: "Il faut mettre les choses à leur place, l'agriculture à la tête de toutes les autres.... Il faudrait courir à l'agriculture comme on court à un incendie."

Des serviteurs fidèles.—Lors de la dernière réunion du Cercle agricole de Sherbrooke, l'un des membres les plus actifs et les plus intelligents de cette société faisait, au cours d'une dissertation sur le soin du bétail, une comparaison pleine de justesse et comportant un argument pas mal solide en faveur de la profession agricole.

"On se plaint beaucoup en ce moment des employés infidèles, des employés défectueux. Le cultivateur n'a pas à redouter de telles calamités. Ses troupeaux lui rendent toujours un compte fidèle. Il n'a qu'à les soigner, à les bien traiter. Ils ne gagnent que leur nourriture et leur entretien, et cependant ils sont d'un dévouement sans borne envers leur maître. Ils ne dérobent rien, ils n'ont même pas l'idée d'un détournement. Si les marchands avaient tous des commis aussi scrupuleux, les banqueroutes seraient peut-être moins fréquentes dans le monde commercial.

"Les grèves ne sont pas à redouter non plus parmi ces fidèles et dévoués travailleurs de la ferme. Le cultivateur avec un bon stock de bétail à son service, voilà l'homme le plus tranquille, le plus heureux de la terre. C'est un souverain qui ne craint pas les révolutions. C'est un chef d'industrie qui ne redoute pas le soulèvement de ses ouvriers. C'est un capitaliste qui se moque des commissions sociales.

"Si l'on appréciait comme il faut l'indépendance, la paix, le vrai bonheur que recèle la vie rurale, les villes se videraient, tout le monde fuirait à la campagne."

RECETTES

Emploi des feuilles de gadelles noires ou "cassis," comme médicament ou comme digestif.

Les feuilles de gadelles noires, écorées et appliquées sur les coupures, sur les panaris et les tumeurs qui affectent l'extrémité des doigts, calment la douleur et hâtent la guérison.

Ces mêmes feuilles, infusées dans du vin blanc, peuvent être conservées et servir, au besoin, pour être appliquées sur des piqûres de guêpes, d'abeilles, de mouches.

On emploie, de plus, les feuilles de gadelles noires à préparer un vin destiné à donner du ton à l'estomac. Il suffit de faire infuser pendant 24 heures deux poignées de feuilles dans une bouteille à large col, remplie de vin blanc et bien bouchée. Ce vin se prend à la dose d'un verre à vin, une ou deux fois par jour, une heure avant le repas, et il faut avoir soin de remettre à mesure une nouvelle quantité de vin, de manière qu'il surnage toujours au-dessus des feuilles. Les mêmes feuilles peuvent servir pendant quinze jours, si l'on a la précaution de tenir la bouteille bouchée et dans un endroit frais. On emploie les feuilles fraîches ou desséchées.

Prises en effusion comme le thé, les feuilles de gadelles noires ont une propriété stomachique supérieure au thé. À défaut de feuilles, les jeunes bourgeons, et même le bois, peuvent servir au même usage.

Cire à greffer les arbres.

Faites fondre ensemble le mélange suivant: poix résine, deux parties; cire jaune, deux parties; suif, une partie. Ajouter à ce mélange de la brique rouge pilée très fin, en quantité

suffisante pour donner au tout, quand il est refroidi, la consistance d'un mastic dur. On applique une forte couche de cette cire, pas trop chaude, afin de faire coïncider l'écorce du sujet avec celle de la greffe.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le quinzième jour de juin 1886, à midi, à la Salle Publique de la paroisse de St-Alexandre dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéro un et deux de la dite paroisse de St-Alexandre.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le premier jour de juin 1886 et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 5 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 17ième jour de juin 1886, à midi, à Mont-Carmel au lieu des séances du conseil de cette paroisse, dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation numéro un de la dite paroisse du Mont-Carmel.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le, et avant le troisième jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée, à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 7 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 18ème jour de juin 1886, à 11 heures de l'avant midi, à St-Philippe de Néri au lieu des séances du conseil de la dite paroisse dans le district électoral, pour l'arrondissement de votation numéro un de la dite paroisse.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des rai-

sons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le et avant le 4ème jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre, ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 10 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Je donne présentement avis que mon fils, Emile Hudon ayant quitté mon domicile sans mon consentement je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans une autorisation de ma part.

CHARLES BEAULIEU, Cultivateur.

Ste Anne de la Pocatière, 10 mai 1886.

LIVRES DE CHANT GRADUEL ET VESPÉRAL ROMAIN

En usage dans la Province de Québec.

3e édition publiée par ordre du premier Concile provincial de Québec et augmentée des nouveaux offices placés à la fin des volumes. 2 volumes in-12.

Reliure basane noire, tranche rouge... \$3.00
" basane grise, tranche marbrée... 3.00
" mouton noire, tranche rouge... 3.50

En vente à la librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

Aux Propriétaires de Fromageries.

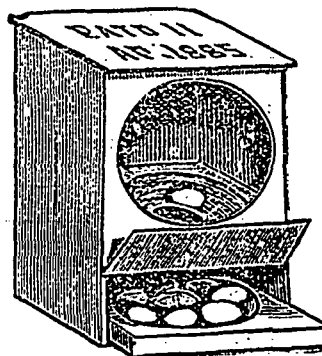
UN jeune homme parfaitement recommandé et excellent fabricant de fromage, qui a appris son métier chez M. Archambault, à la fabrique-école de Notre-Dame de St-Hyacinthe, désire s'engager à des conditions très-faciles.

S'adresser à

J. DE L. TACHÉ,

Secrétaire de la Société d'industrie laitière,

St-HYACINTHE, P. Q.



VOS POULES

mangent-elles

leurs Œufs? — De-

mandez immédiatement le

Nid de Poule perfectionné de

Jos. Kreamer. Il se paie par

lui-même. Il devrait être

dans tous les poulaillers.

Une fois qu'on s'en est ser-

vi, on ne peut plus s'en pas-

ser.

Demandez des circulaires et la liste des prix à

JOS. KREAMER, MILLE-ENP, P. Q.

GRAINES D'ERABLE ROUGE,
recommandées par les premiers sylviculteurs canadiens, à
vendre par le soussigné; prix, 25 cts l'once.—NEGONDO,
érable à Giguère; prix, 10 cts l'once. Déduction libérale à la
livre.

S'adresser à M. C. SYLVESTRE,
Maître de Poste, St-Barthélemi, Comté de Berthier, P. Q.

TAUREAUX PUR DURHAM A VENDRE.

A vendre à Ste Anne de la Pocatière, deux taureaux pur
Durham: l'un de deux ans et l'autre de trois ans.

E. DIONNE.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fra-
serville, P. Q., suit
les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il
s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de Montmagny

11e ANNÉE D'EXISTENCE

BUREAU PRINCIPAL A MONTMAGNY.

Cette compagnie assure contre le feu toutes sortes de pro-
priétés, maisons, dépendances des cultivateurs, etc., aux prix
les plus modérés.

JEAN BOUCHER, St Charles de Bellechasse,
Président

GEO. DEMERS, St Henri de Lévis,
Vice-Président;

JAMES OLIVA, Gérant }
H. HEBERT, Inspecteur } Montmagny.

Agents généraux: H. HEBERT, Montmagny; G. E. M^r.
CHAUD, l'Islet.

1er octobre 1885.

A VENDRE

A LA FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

Blé de semence, 1ère qualité, de la Mer Noire.
" " " gros blé de la Russie.
" " " petit blé de la Russie.

AUSSI :

Veaux Ayrshire pur-sang, avec pedigree ou sans pedigree.

Conditions très faciles.

JOSEPH ROY, Chef de Pratique.

A VENDRE

Bétail Ayrshire: veaux mâles et génisses, pure race, avec
pedigree.

Aussi: Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,
St Marc, Comté Verchères, P. Q.

ECREMEUSE DE LAVAL!

INSTRUMENTS de Paterson & Frère: Charrues d'acier,
Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3
oreilles, Herse et Cultivateurs à dents à ressort, Faucheuses
à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lienses, Râteaux,
Hache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey:
Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

INSTRUMENTS PLANET, Jr.

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cul-
tivateurs, Houes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de
ce genre. Petits semoirs à graines de Randolph.

Grand nombre d'instruments agricoles d'un usage journalier.
Charrues à double versoir avec arrache-patates.

Machines à moulin de Vessot.

Ustensiles de buanderie et engins à vapeur, sur commande,
etc. Assortiment de pièces de réparations. Dents de Fau-
cheuses. Tordeuses.

Moulins à scie portatifs, de toutes sortes. Matériel de froma-
gerie, etc., etc.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1885.

BLÉ DE SEMENCE D'ONTARIO.

Trois bonnes variétés à vendre, venant directement des pro-
ducteurs. J'ai choisi moi-même les variétés les plus productives
et les plus promptes à mûrir, savoir:

Le "Fife blanc".—Cette espèce ressemble au Fife d'Ecosse
par la forme et la grosseur de l'épi, mais le grain est plus
blanc et produit une farine plus blanche.

Le "Russie blanc".—Blé à épi pesant, produisant de très-
fortes récoltes. Le grain est couleur d'ambre et fait de très
bonne farine. Cette variété est grandement recommandée.

Le "Club" ou "Goutte d'or",—est le blé le plus hâtif. Le
grain est court et gros; l'épi ressemble à celui du blé de Rus-
sie, mais il est plus court et plus compact.

Prix \$1.75 cts le minot ou \$3.50 cts le sac de 120 livres, li-
vrable au dépôt de St Roch, et payable argent comptant en
même temps que les commandes.

Des échantillons seront envoyés par la malle, sur demande
accompagnée de 3 cts en timbres-poste, S'adresser à

AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies,
Comté de l'Islet, P. Q.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1885---Arrangement pour la saison d'hiver---1886

Le et après lundi, 10 novembre 1885, les trains de ce che-
min partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excep-
té) comme suit:

Pour Lévis.....	9.50 A. M.
Pour Lévis.....	4.10 P. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	3.26 P. M.
Pour Lévis.....	4.10 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.50 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps convention-
nel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 11 novembre 1885.